

Règlement - pièces graphiques

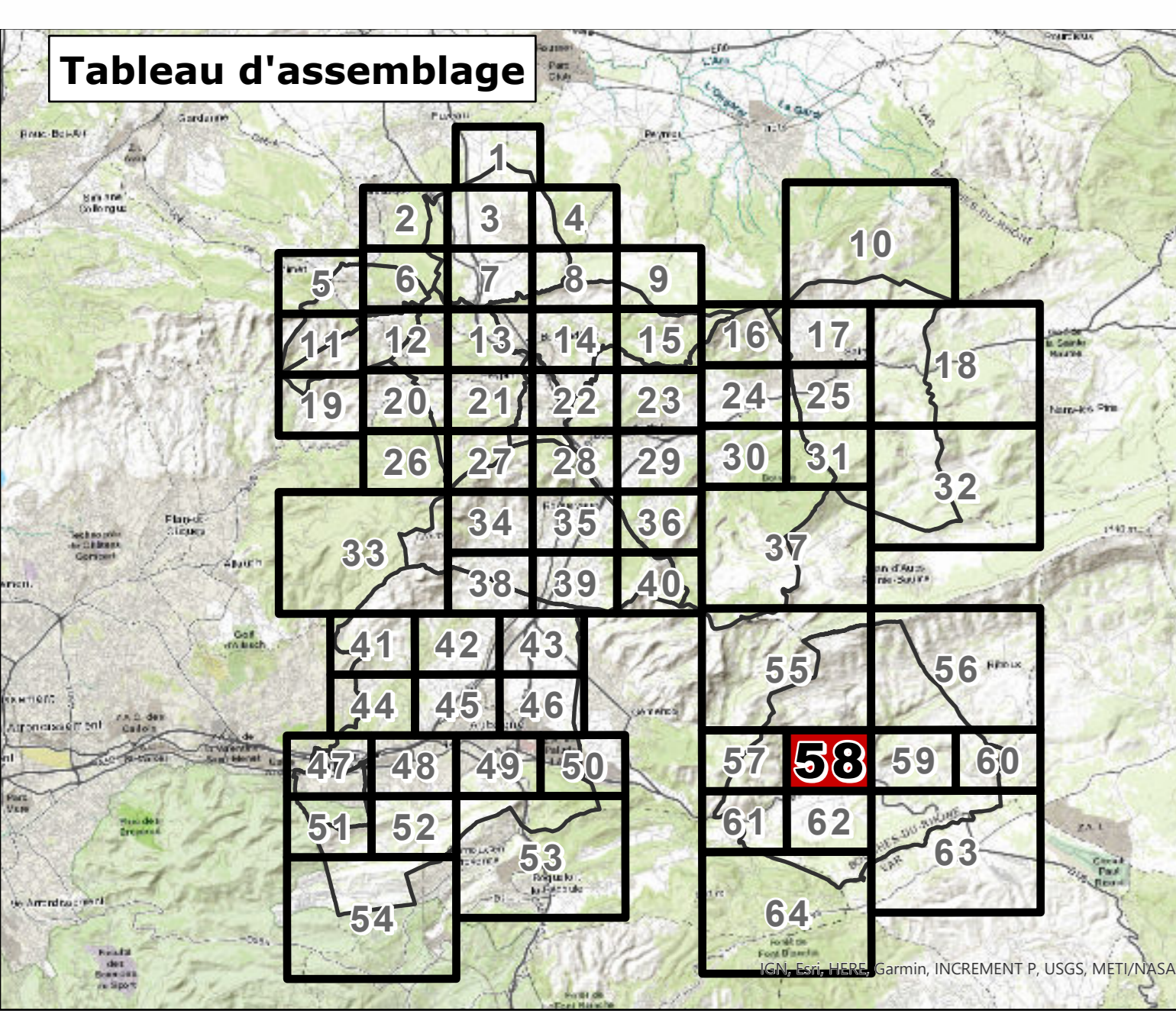
N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
58

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CUGES-LES-PINS

N
1:2.000



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

Pour les communes de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Allée faible - Prescriptions simples
- Allée modérée - Prescriptions renforcées
- Allée forte - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Portes à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source hydrogéologique
- Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

